



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles :

que le **rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2025** a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 mars 2026, conformément à l'article **938.1.2 du code municipal du Québec**.

Ce rapport est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité <https://www.lac-des-seize-iles.com>, ainsi qu'au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture au 47, rue de l'Église, à Lac-des-Seize-Îles.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le 10 mars 2026.

Patrick Paradis
Le Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 10^e jour du mois de mars 2026.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de mars 2026.

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier